



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/51/L.4/Add.5
15 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante et unième session
Genève, 4-15 octobre 2004
Point 8 c) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU
DÉVELOPPEMENT SUR SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations
du 4 au 15 octobre 2004

Rapporteur: M. Patrick Krappie (Afrique du Sud)

Orateurs:

Inde	Bélarus
Brésil, pour le Groupe des 77 et la Chine	Venezuela
Fédération de Russie	Bhoutan
Pérou, pour le Groupe latino-américain et caraïbe	Chine
Pays-Bas, pour l'Union européenne	Suisse
Colombie	Cuba
	Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée au plus tard le **mardi 19 octobre 2004** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108,
télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5656.

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED
(RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
SA QUARANTE-TROISIÈME SESSION)**

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants:

«Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/WP/172);

«Annexe I – Review of activities undertaken in 2003» (TD/B/WP/172/Add.1)
(en anglais seulement);

«Annexe II – Statistical tables» (TD/B/WP/172/Add.2) (en anglais seulement);

«Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement:
projet de décision» (TD/B/51/L.2).

2. La représentante de l'**Inde**, prenant la parole en sa qualité de **Vice-Présidente et Rapporteur du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme** à sa quarante-troisième session, a présenté le projet de décision figurant dans le document TD/B/51/L.2.

Action du Conseil

3. À sa 961^e séance plénière, le 14 octobre 2004, le Conseil a adopté le projet de décision TD/B/51/L.2. (Pour la décision telle qu'adoptée, voir...)

Déclarations

4. Le représentant du **Brésil**, prenant la parole au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a déclaré qu'il importait de prendre les mesures nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre des résultats de la onzième session de la Conférence. Il a réaffirmé la position de son Groupe au sujet des domaines d'intervention prioritaires de la coopération technique de la CNUCED, déjà énoncée à la quarante-troisième session du Groupe de travail. Trois grands impératifs devaient guider les travaux du secrétariat: premièrement, il convenait d'améliorer la prévisibilité et la stabilité des ressources extrabudgétaires de la CNUCED et, corrélativement, de réduire la dispersion des activités de coopération technique; deuxièmement, le secrétariat devait maximiser

l'impact de ses travaux en privilégiant des approches thématiques, interrégionales et interdivisions; enfin il convenait d'attacher une attention particulière, parmi les pays en développement, aux PMA, aux pays sans littoral et aux petits pays insulaires.

5. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné l'importance de la coopération technique dans les activités de l'Organisation. Il a réaffirmé le caractère universel de la CNUCED, en vertu duquel tous les pays devaient bénéficier de ses services de coopération technique. Il s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de coopération technique adoptée en 2003. Il a noté avec satisfaction l'assistance que la CNUCED apportait aux pays accédant à l'OMC, y compris à son propre pays. Il a mis l'accent sur l'importance accordée, dans la stratégie, à la notion de développement des capacités et a noté à cet égard l'utilité des nouvelles initiatives engagées, telles que l'Institut virtuel, le tourisme et le commerce électroniques. Pour terminer il a souligné l'importance d'une coopération étroite entre la CNUCED et les autres organisations internationales.

6. Le représentant du **Pérou**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a fait observer que les activités de la CNUCED dans le domaine de la coopération technique étaient étroitement liées à ses travaux de recherche, d'analyse et de rapprochement des positions. L'efficacité de la coopération technique était subordonnée à l'existence de ressources financières et à leur répartition équitable entre les bénéficiaires en fonction de leurs besoins. Il a souligné quatre priorités principales pour les activités de coopération technique: la conformité avec les mandats de la onzième session de la Conférence; la mise en œuvre de la nouvelle stratégie; une saine structure des ressources financières; et une répartition géographique équitable. Conformément au cadre conceptuel défini à la onzième session de la Conférence, les domaines prioritaires de son Groupe étaient les nouveaux secteurs dynamiques, les branches d'activité novatrices, BIOTRADE, le SGPC, le commerce Sud-Sud, la compétitivité des PME, le commerce des services, les nouveaux mécanismes financiers et le développement des capacités de négociation en matière de commerce et de développement. Dans l'esprit de la nouvelle stratégie, il convenait de s'attacher en priorité au renforcement des capacités endogènes dans les pays en développement, à l'accroissement du volume de ressources prévisibles, à la création de partenariats public-privé et à la recherche d'une cohérence accrue parmi les priorités thématiques. Le représentant s'est félicité du lancement de l'Institut virtuel et des activités visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles, en particulier par la formation de

négociateurs commerciaux. C'était la demande qui devait être au point de départ des activités de coopération technique.

7. Le représentant a remercié les donateurs pour l'augmentation de 26 % des contributions enregistrées en 2003. Mais des ressources faisaient encore défaut pour financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED. Il a noté avec préoccupation la diminution continue des ressources provenant du PNUD, la faible part des ressources allouées par le budget ordinaire de l'ONU et la dépendance excessive à l'égard des fonds bilatéraux d'affectation spéciale, qui étaient volontaires et préaffectés. L'avantage comparatif essentiel de la CNUCED était sa vision systémique du commerce, de l'investissement et des domaines connexes. Il conviendrait de renforcer l'orientation thématique des travaux de coopération technique, en privilégiant les domaines expressément mentionnés dans le Consensus de São Paulo et le Plan d'action de Bangkok. Il fallait remédier au manque de cohérence et à la nature à court terme de nombre d'activités, car cela était en contradiction avec la nouvelle stratégie. Les conclusions formulées par le secrétariat dans le document TD/WP/172 appelaient une action appropriée de la part du Conseil. Le représentant a insisté sur l'importance des activités réalisées dans le cadre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et s'est déclaré préoccupé du manque de ressources pour ces activités. Enfin, il s'est dit inquiet de l'inégale répartition géographique des ressources et de la marginalisation de sa région, due à la baisse continue des ressources qui lui étaient allouées. Il a engagé les donateurs à accroître les ressources affectées à des projets en Amérique latine et dans les Caraïbes.

8. La représentante des **Pays-Bas**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne**, a déclaré que la coopération technique devait être déterminée par la demande, hiérarchisée selon les priorités et centrée sur les besoins des pays en développement, en particulier des moins avancés d'entre eux. La part des dépenses affectées à l'Afrique et aux pays les moins avancés était en baisse, et la représentante a instamment demandé au secrétariat de corriger cette évolution. Les activités de coopération technique devaient être concentrées sur les domaines dans lesquels la CNUCED avait une expérience confirmée et un avantage comparatif, et il convenait d'accorder plus d'attention aux liens existants entre les travaux analytiques et le développement des capacités. Le Programme de développement de Doha énonçait l'engagement d'intensifier le renforcement des capacités dans le domaine du commerce pour soutenir l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial. Avec l'OMC et d'autres organismes

fournissant une assistance technique dans le domaine du commerce, la CNUCED devait s'employer à concevoir un cadre d'action cohérent pour contribuer à la réalisation de cet engagement. La CNUCED devrait tirer avantage d'une coopération et de partenariats renforcés ainsi que d'une division plus claire du travail avec les organismes offrant une coopération technique liée au commerce, l'OMC notamment. La présence d'un certain nombre de ces organismes sur le terrain pourrait beaucoup aider la CNUCED dans la réalisation de ses activités.

9. Le représentant de la **Colombie** a souligné toute l'importance que les pays en développement attachaient aux activités réalisées par la CNUCED dans les domaines du soutien aux PME, du programme BIOTRADE et des politiques de la concurrence, et dans le cadre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Il a réaffirmé son ferme soutien à la nouvelle stratégie de coopération technique et exprimé sa préoccupation devant la part décroissante des dépenses allant à la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Un point particulièrement inquiétant était l'absence de ressources pour financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED, qui étaient de la plus haute importance pour les pays en développement. Il a engagé le secrétariat, dans l'attente d'une solution à long terme, à envisager la possibilité de réaffecter à cette fin des ressources d'autres secteurs d'activité. Le représentant a terminé en exprimant sa gratitude aux donateurs pour le soutien continu qu'ils apportaient aux activités de coopération technique de la CNUCED.

10. Le représentant du **Bélarus** a dit que sa délégation comprenait et soutenait la priorité accordée à l'Afrique et aux pays les moins avancés dans la coopération technique de la CNUCED. Cependant, ce traitement prioritaire ne devait pas jouer au détriment d'autres pays et régions, notamment des économies en transition. Il a insisté sur la nécessité de trouver une solution aux difficultés que soulevait le financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED. Il a engagé le secrétariat à intensifier ses travaux de recherche et d'analyse sur les économies en transition. Les programmes de coopération technique liés à l'accession à l'OMC revêtaient une importance particulière, et son pays était par ailleurs désireux de faire l'objet d'un examen de la politique d'investissement.

11. Le représentant du **Venezuela** a déclaré que la coopération technique était l'une des principales missions de la CNUCED. Les activités de coopération technique devaient être

adaptées en fonction des mandats approuvés à la onzième session de la Conférence et de la nouvelle stratégie de coopération technique. Parmi les mandats énoncés dans le Consensus de São Paulo, le lien entre commerce, développement et environnement ainsi que l'instrument international sur les changements climatiques reflétaient la dynamique de l'action à mener au niveau mondial et ses implications pour les pays en développement. La Déclaration ministérielle de Doha et l'ensemble de résultats adoptés par l'OMC devaient aussi être pris en compte. La structure financière des ressources de la CNUCED disponibles pour la coopération technique conduisait à des déséquilibres concernant leurs sources, leur gestion et leur utilisation. Il convenait de redresser cette situation et, à cet égard, il serait nécessaire d'améliorer la coordination entre les missions de Genève et de New York afin de remédier au déséquilibre concernant les sources de financement dans ce domaine d'action de la CNUCED. Un autre déséquilibre important résultait de la baisse continue des ressources affectées à l'Amérique latine et aux Caraïbes.

12. L'efficacité et l'impact de la coopération technique de la CNUCED devaient être mesurés sur la base des capacités endogènes que celle-ci permettait de créer. Le degré d'adéquation de ces activités avec la demande et les politiques de développement des bénéficiaires constituait un autre critère d'évaluation important. Le Venezuela était particulièrement attaché aux activités visant à créer les capacités nationales requises pour aborder les interactions complexes entre le commerce, le développement et l'environnement. Le Venezuela se félicitait des progrès réalisés dans l'exécution du programme BIOTRADE sur son territoire et sollicitait une assistance concernant la clarification et la mise en œuvre du paragraphe 51 de la Déclaration ministérielle de Doha.

13. Le représentant du **Bhoutan** a indiqué que son pays bénéficiait grandement de la coopération technique de la CNUCED pour ce qui était de l'accession à l'OMC, des politiques de concurrence et de l'investissement. Il a remercié les donateurs de maintenir leur soutien et les a engagés à accroître leurs contributions, notamment en faveur des pays les moins avancés.

14. Le représentant de la **Chine** a déclaré que la coopération technique était l'un des trois grands piliers de l'activité de la CNUCED. Elle ne pouvait être menée à bien en l'absence de ressources suffisantes et, à cet égard, il a remercié les donateurs de leur soutien en exprimant l'espoir qu'ils continueraient à fournir des ressources à long terme stables et prévisibles.

Il convenait de veiller à l'équilibre géographique dans la formulation des projets de coopération technique. La priorité devait être accordée aux projets intéressant un grand nombre de pays en développement et en particulier aux projets régionaux et sous-régionaux, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité des interventions et l'utilisation rationnelle des ressources.

15. Le représentant de la **Suisse** a souligné que son pays reconnaissait toute la valeur des activités de coopération technique de la CNUCED, comme en témoignait le soutien qu'il apportait à un certain nombre de programmes. Il y avait besoin d'améliorer la coopération entre les différentes divisions du secrétariat de la CNUCED. Le représentant a noté avec satisfaction l'augmentation substantielle des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED versées par des pays en développement, qui montrait la valeur de l'action de la CNUCED en ce domaine. Il a encouragé le secrétariat à continuer de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie. Il comprenait les difficultés que rencontrait le secrétariat pour établir des indicateurs de performance valables, mais compte tenu des capacités de recherche dont celui-ci disposait, il ne doutait pas qu'il parviendrait à mettre au point certains indicateurs qui seraient utiles dans le domaine du commerce et du développement.

Le représentant a pris note de l'amélioration majeure que représentait l'adaptation au client de la coopération technique de la CNUCED, par exemple dans les domaines de la politique de la concurrence et de BIOTRADE, dans lesquels les partenaires locaux étaient appelés à jouer un rôle important. La faible présence de la CNUCED sur le terrain était un point qui méritait d'être débattu plus avant. Enfin, sur la question de la répartition des frais généraux, le représentant a proposé d'engager des consultations en vue de modifier la pratique en vigueur.

16. Le représentant de **Cuba** a insisté sur la nécessité d'une approche thématique qui contribuerait à réduire la fragmentation et la dispersion que l'on pouvait constater jusqu'alors dans les activités de coopération technique de la CNUCED. La fourniture effective d'une assistance technique dépendait de la disponibilité de ressources financières stables et prévisibles.

17. Le représentant du **Venezuela** a faites siennes les remarques du représentant de la Suisse sur la question des frais généraux et des indicateurs de résultats.

18. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a apporté des éclaircissements sur la question des frais généraux.